



COMITÉ SYNDICAL
réunion du 21 MARS 2019

PROCÈS-VERBAL

<i>Membres</i>		L'an deux mille dix-neuf , le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	1	sous la Présidence de M. Daniel AUBINEAU, Président,
Votants :	14	convocation adressée par M. le Président le 14 mars 2019

Présents :

- M. Daniel AUBINEAU, Président, délégué de la CC.PFV, Maire de Foussais-Payré
- M. Jean-Claude RICHARD, 1^{er} Vice-Président, Président de la CC.VSA, Maire de Damvix
- M. Stéphane BOUILLAUD, 3^{ème} Vice-Prés., Vice-Prés. de CC.PFV, conseil. munic. Fontenay
- M. Didier HERBÉ, 4^{ème} Vice-Président, délégué de la CC.PFV, Maire de Montreuil
- M. Stéphane GUILLON, membre du Bureau, délégué de la CC.VSA, Maire de Bouillé-Courdault
- M. Lionel PAGEAUD, membre du Bureau, délégué de la CC.PFV, Maire de Doix-lès-Fontaines
- M. Pierre BERTRAND, délégué de la CC.VSA, Maire de Maillé
- M. Joël BOBINEAU, délégué de la CC.PFV, Maire de Mervent
- M. Philippe DELAHAYE, délégué de la CC.VSA, 1^{er} adjoint de Xanton-Chassenon
- Mme Michèle JOURDAIN, déléguée de la CC.VSA, Maire de Vix
- Mme Annette MORETTON, Vice-Présidente de la CC.PFV, conseillère municipale de Fontenay
- M. Francis RIVIERE, délégué de la CC.PFV, Maire de Saint-Cyr-des-Gâts
- M. Olivier VELINA, délégué de la CC.VSA, Adjoint à la Commune de Rives-d'Autise

Etait absent et avait donné pouvoir :

- M. Laurent DUPAS, délégué de la CC.PFV, 1^{er} Adjoint de Les Velluire-sur-Vendée
..... à M. Didier HERBÉ

Etaient absents excusés :

- M. Sébastien ROY, 2^{ème} Vice-Président, délégué de la CC.PFV, Maire de St-Laurent-de-la-Salle
- M. Charles DE CERTAINES, délégué de la CC.VSA, Maire de Faymoreau
- M. Guy FONTAN, délégué de la CC.PFV, Maire de Bourneau
- Mme Leslie GAILLARD, délégué de la CC.PFV, Adjointe à la Commune de Fontenay-le-C.
- M. Jacques PAILLAT, délégué de la CC.PFV, Maire de Petosse
- Mme Christelle ROUSSILLON, déléguée de la CC.PFV, conseillère municipale Fontenay-le-C.
- M. Jacky ROY, délégué de la CC.PFV, Maire de Vouvant

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude RICHARD pour le point 2.1 « Nouveau membre du Comité Syndical », puis M. Philippe DELAHAYE pour tous les autres points, sont désignés en qualité de secrétaires de séance.

Ordre du jour :

POINT 1 – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT

1.1 – Signalétique en déchèteries

POINT 2 – ADMINISTRATION et FINANCES

- 2.1 – Nouveau membre du Comité Syndical
- 2.2 – Budget Primitif 2019
- 2.3 – Mise en place d'un Comité de pilotage technique
pour le règlement général de protection des données
- 2.4 – Élection d'un membre de la Commission « Technique et Communication »

POINT 3 – TECHNIQUE

- 3.1 – Vente de matériels
- 3.2 – Convention de subvention d'équipement avec Vendée Habitat

POINT 4 – RESSOURCES HUMAINES

4.1 – Modification du tableau des effectifs au 1er avril 2019

POINT 5 – QUESTIONS DIVERSES

- 5.1 – Création d'un groupe « Zéro déchet »
- 5.2 – Gestion des bacs pour le festival « On n'a plus vingt ans »
- 5.3 – Achat de gravats
- 5.4 – Projection d'un documentaire sur la production de pellet

* * * * *

Document remis avec la note de synthèse

- Projet Budget Primitif 2019
Documents projetés durant la séance (avec l'additif à la note de synthèse)
- Projet de convention de subvention d'équipement avec Vendée Habitat
➤ et son programme des travaux

* * * * *

1.1 – SIGNALÉTIQUE EN DÉCHÈTERIES

– INFORMATION

M. le Président informe qu'un appel d'offres a été lancé le 26 novembre 2018 sur un marché intitulé **"Fourniture et pose de la signalétique des déchèteries, réalisation ou reprise des massifs béton des panneaux de signalisation sur les déchèteries du Sycodem Sud Vendée"** comme prévu au budget 2018. L'ensemble de la signalétique présente actuellement sur les petites déchèteries doit être actualisée pour une meilleure compréhension, visibilité et orientation des usagers. La déchèterie de Fontenay-le-Comte, signalétique installée en 2012, est prévue à la fin de la planification des travaux de réalisation.

M. le Président rappelle aussi qu'au vu des résultats des analyses technique et économique des offres, il est proposé de retenir :

- Lot 1 : SARL DL System avec une offre à 22 479,24 €^{TTC}
- Lot 2 : SARL DL System avec une offre à 20 856,96 €^{TTC}

Soit un total global de 43 336,20 €^{TTC}.

M. le Président précise qu'un budget de 55 000 €^{TTC} a été inscrit au BP 2019.

Il est précisé aux membres du Bureau :

- qu'il s'agit d'un marché à bon de commande, permettant d'échelonner les interventions sur les sites sur une durée totale de 4 ans,
- que les déchèteries rurales n'ont pas connu de rénovation de leur signalétique depuis leur ouverture,
- que la déchèterie de Fontenay-le-Comte a été équipée en 2012, et l'actualisation de sa signalétique est envisagée à la fin du planning d'intervention seulement,
- que la signalétique sur les déchèteries rurales est réduite voire inexistante sur plusieurs sites : les panneaux d'origine (pictogrammes de l'Ademe) ont été cassés au fil du temps ; les agents pallient avec des cartons ou affichettes faites-maison ; la communication est rendue difficile pour les agents qui doivent donner des explications à des usagers mécontents sans pouvoir s'appuyer sur des consignes affichées.
- que le montant de ce marché était inscrit en reste-à-réaliser sur les budgets 2017 et 2018

Enfin, M. le Président précise que l'harmonisation de la signalétique souhaitée par Trivalis comprend la fourniture des visuels numériques aux collectivités à partir de juin 2019 environ : à charge pour chaque collectivité de réaliser et financer son installation sur le terrain. Il est proposé que les services du Sycodem échangent avec ceux de Trivalis pour reproduire la charte graphique départementale.

Le Président, en vertu de la délibération du Comité Syndical n° 2017-14-CS du 09 février 2017 portant délégations de certaines attributions au Président, notamment en matière de marchés publics dans la limite du seuil de 50 000 €.HT

Attribue le marché :

- pour le Lot 1, à l'entreprise SARL DL System pour un montant de 22 479,24 €^{TTC},
- pour le Lot 2, à l'entreprise SARL DL System pour un montant de 20 856,96 €^{TTC}.

POINT 2 – ADMINISTRATION et FINANCES

2.1 – NOUVEAU MEMBRE DU COMITE SYNDICAL

(N° 2019-23-CS)

M. le Président rappelle la délibération n° 2018-39-CS portant "*Modification des Statuts suite à la demande de retrait du Sycodem de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral*", et décidant du nombre de délégués, à savoir :

- > 14 délégués pour la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée,
- > 7 délégués pour la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise, **soit 1 de plus.**

La Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise a délibéré pour désigner ce nouveau délégué lors de sa réunion du Conseil de Communauté du 11 mars dernier. Il s'agit de M. Philippe DELAHAYE.

M. le Président informe que les membres du Bureau ont donné un avis favorable pour l'installation de ce nouveau délégué.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Déclare M. Philippe DELAHAYE en qualité de nouveau membre du Comité Syndical.

M. Philippe DELAHAYE est immédiatement installé.

2.2 – BUDGET PRIMITIF 2019

(N° 2019-24-CS)

Le projet de Budget Primitif 2019 s'équilibre à 4 975 315 € en section de fonctionnement, et à 1 889 959 € en section d'investissement.

Il est annexé à la présente délibération.

M. RICHARD, Président de la Commission de Gestion, rappelle que ce Budget Primitif est conforme au Rapport sur les Orientations Budgétaires.

Puis il présente et commente ce Budget Primitif.

M. le Président informe que les membres du Bureau ont donné un avis favorable sur ce projet de Budget Primitif 2019.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2019 tel que présenté.

2.3 – MISE EN PLACE D’UN COMITE TECHNIQUE DE PILOTAGE

POUR LE REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES

– INFORMATION

M. le Président rappelle que le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données, est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne.

Ainsi, le Sycodem doit :

- tenir un registre de ses activités et traitement,
- notifier à la CNIL, voire aux personnes concernées, les violations de données personnelles,
- effectuer si nécessaire des analyses d'impact sur la vie privée et les libertés pour certains traitements à risques,
- encadrer les opérations sous-traitées dans les contrats de prestation de services,
- veiller à garantir la confidentialité des données,
- organiser la prise en charge des demandes d'exercice des droits,
- organiser la détection et la gestion des incidents de sécurité.

Pour garantir le suivi des obligations relatives au RGPD, M. le Président informe de la constitution d'un groupe de travail composé :

- du Président,
- du directeur général des services,
- du délégué à la protection des données,
- de la personne référente en charge des données
- de la société qui a en charge la maintenance du serveur informatique de Sycodem.

Les membres du Comité Syndical approuvent cette proposition.

2.4 – ÉLECTION D’UN MEMBRE DE LA COMMISSION “TECHNIQUE ET COMMUNICATION”

(2019-25-CS)

M. le Président expose :

Considérant la réunion du Comité Syndical du 09 février 2017, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des membres de la Commission "Technique et Communication",

Considérant la création de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, qui assure la gestion de l'élimination des ordures ménagères de la Commune de Nalliers depuis le 1er janvier 2019, et qu'en conséquence M. André BOULOT, Maire de Nalliers, n'est plus membre du Sycodem depuis cette même date,

Considérant que M. André BOULOT était membre de ladite Commission "Technique et Communication",

Il convient donc de le remplacer.

M. le Président demande aux membres du Comité Syndical de procéder à l'élection d'un nouveau membre de la Commission « Technique et Communication ».

M. le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des candidats.

Est candidat M. Philippe DELAHAYE.
Aucun autre membre du Comité Syndical ne se porte candidat.

L'élection est opérée.

Résultat du scrutin

a) Nombre de présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de présents votants	13
c) Nombre de pouvoirs	1
d) Nombre de votants (b + c)	14
e) Nombre de suffrages déclarés nuls	0
f) Nombre de suffrages exprimés (d-e)	14
Majorité absolue	8

A obtenu le vote suivant :

M. Philippe DELAHAYE 14 voix

Suite à la proclamation du résultat de l'élection, M. Philippe DELAHAYE est immédiatement installé en qualité de membre de la Commission « Technique et Communication ».

POINT 3 – TECHNIQUE

3.1 – VENTE DE MATERIELS

(2019-26-CS)

M. Le Président indique qu'un inventaire des matériels de l'ensemble des services a été effectué. Un certain nombre de ces matériels n'ont plus d'utilité pour les services.

Il est donc proposé de mettre à la vente l'ensemble des matériels non utilisés sur des sites internet spécialisés (Agorastore, Le Bon Coin, etc...).

Il convient de fixer la liste et le prix des matériels proposés à la vente :

Désignation du matériel	Année d'acquisition	Prix d'achat	Valeur nette comptable	Prix de vente en €
Armoire métallique 2 portes battantes				40 €
Armoire métallique 2 portes accordéon				60 €
Cuve à fioul 400L métallique avec pistolet	2010	814,48 €	0 €	150 €

Rideau de protection soudure/meulage	2011	235,56 €	0 €	100 €
Rampe aluminium				70 €
Générateur de Flammes (formation incendie)	2010	1374,21 €	0 €	500 €
Pompe à graisse manuelle pour pot de 20L				30 €
Regard PVC 30x30 + couvercle				15 €
Câle de roue poids lourd en Galva				10 €
Câle de roue poids lourd en plastique				10 €
Compteur routier	2013	2796,97 €	0 €	1500€

M. le Président informe que les membres du Bureau ont donné un avis favorable pour la vente de ces matériels.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de vendre ces matériels telle la liste ci-dessus,

et **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à ces ventes.

3.2 – CONVENTION DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AVEC VENDEE HABITAT

(2019-27-CS)

→ Vu l'article L.5212-19 du Code Général des Collectivités territoriales qui autorise le versement d'une subvention d'une administration publique à un syndicat mixte conformément à ses statuts,

→ Vu le plan d'action 2014-2020 d'amélioration des performances et de tri voté par le Comité Syndical du 25 mars 2015,

→ Vu la délibération n°2017-71-CS voté par le Comité Syndical du 5 octobre 2017 approuvant le principe de financement et de mise en œuvre de conteneurs semi-enterrés au pied d'habitats collectifs,

→ Vu les règles de mise en œuvre et de financement des points de collecte enterrés et semi-enterrés voté par le Comité Syndical du 06 mars 2019,

La mise en œuvre d'opérations visant à implanter des conteneurs semi-enterrés au pied des immeubles sur la commune de Fontenay-le-Comte nécessite la signature d'une convention de versement d'une subvention d'équipement entre Vendée Habitat et le Sycodem afin d'en fixer les conditions de versement.

Sycodem assure la maîtrise d'ouvrage et le pilotage de ce projet de mise en place de conteneurs semi-enterrés et à ce titre passe les marchés publics auprès des entreprises.

Le coût global prévisionnel des travaux pour l'ensemble du programme estimé à ce jour, s'élève à 277 010,52 €.HT / 332 412,62 €.TTC hors finitions, avec une participation de Vendée Habitat estimée à 138 505,26 €.HT.

Vendée Habitat apportera sa contribution financière à Sycodem par voie de subvention d'équipement.

Le montant définitif de la participation sera calculé en fonction des dépenses réelles de travaux de génie civil, de finition et d'intégration paysagère.

M. le Président informe que les membres du Bureau ont approuvé cette proposition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve ces propositions,

et **Autorise** M. le Président à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

POINT 4 – RESSOURCES HUMAINES

4.1 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 AVRIL 2019

(2019-28-CS)

M. le Président informe les membres du Bureau qu'un agent ayant réussi l'examen professionnel pour le grade d'ingénieur en 2016 est inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne de l'année 2019.

Il convient par conséquent :

- de créer 1 poste d'ingénieur territorial
- de supprimer 1 poste de technicien principal de 1ère classe

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité Syndical lors de sa réunion du 28 juin 2018,

M. le Président propose de fixer ainsi le tableau des grades et effectifs à compter du 1^{er} avril 2019 :

TITULAIRES	CATÉGORIE	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
<u>Filière administrative</u>			
Attaché	A	1	
Rédacteur	B	2	
Adjoint administratif ppal de 2 ^{ème} cl	C	1	
Adjoint administratif	C	1	
<u>Filière technique</u>			
Ingénieur	A	1	
Technicien principal de 1 ^{ère} cl	B	2	
Agent de maîtrise principal	C	1	
Agent de maîtrise	C	3	
Adjoint technique ppal de 1 ^{ère} cl	C	3	
Adjoint technique ppal de 2 ^{ème} cl	C	18	
Adjoint technique	C	19	1
NON TITULAIRES	CATÉGORIE	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
<u>Filière administrative</u>			
Adjoint administratif de remplacement	C	1	1
Technicien ppal de 2 ^{ème} cl chargé de mission ou remplacement	B	1	1
Adjoint technique de remplacement	C	5	30

M. le Président informe que les membres du Bureau ont approuvé cette proposition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Fixe à compter du 1^{er} avril 2019 le tableau des grades et des effectifs ainsi que présenté ci-dessus.

5.1 – CREATION D’UN GROUPE « ZERO DECHET »

– INFORMATION

⇒ M. BOUILLAUD informe que déjà trois réunions pour la constitution d’un groupe « Zéro déchets » ont eu lieu à Fontenay-le-Comte, avec des personnes très motivées. Ils discutent sur la définition de critères, puis dans un deuxième temps ils s’entreprendront sur la rédaction d’une charte d’engagement.

5.2 – GESTION DES BACS POUR LE FESTIVAL « ON N’A PLUS VINGT ANS »

(2019-29-CS)

⇒ M. BOUILLAUD informe qu’un festival dénommé « On n’a plus vingt ans » est prévu à Fontenay-le-Comte au mois d’avril. Il est attendu environ 5 000 festivaliers. Ainsi, il y aura un gros volume de déchets, et en conséquence le besoin d’environ 40 bacs. Sydocem pourrait s’occuper d’emmener et de disposer ces bacs, à hauteur de 30 € de l’heure de travail/agent, ainsi que de 40 centimes du km.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

Approuve la proposition ci-dessus,

Confirme qu’il sera facturé aux organisateurs de ce festival un montant de 30 € de l’heure de travail/agent, ainsi que de 40 centimes du km,

et **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette opération.

5.3 – ACHAT DE GRAVATS

– INFORMATION

⇒ M. RICHARD rappelle que du gravats est en vente, à un prix intéressant, mais surtout qu’il est en provenance de la carrière de Longèves, c’est-à-dire des déchèteries de Sycodem.

5.4 – PROJECTION D’UN DOCUMENTAIRE SUR LA PRODUCTION DE PELLET

– INFORMATION

⇒ Il est fait la diffusion d’un petit documentaire sur la production de pellet (granulés de bois), fait à partir de l’ensemble des déchets verts d’un Syndicat à la dimension de Sycodem. L’entreprise qui transforme ces déchets vend les granulés pour le chauffage, et en reverse une petite part au Syndicat qui lui permet d’avoir cette matière première. Ainsi ce Syndicat est doublement gagnant car il n’a pas à payer le traitement de ces déchets. Quelques élus pourraient envisager une visite du site (dans le Var), ainsi qu’une rencontre avec les élus de ce Syndicat.

* * * * *

↪ Plus personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

* * * * *

Signatures approuvant le présent procès-verbal :

Le Président,
Daniel AUBINEAU

Le Secrétaire de séance
Philippe DELAHAYE

Délibérations prises par le Comité Syndical au cours de cette réunion du 21 mars 2019 :

- 23) Nouveau membre du Comité Syndical
- 24) Budget Primitif 2019
- 25) Élection d'un membre de la Commission « Technique et Communication »
- 26) Vente de matériels
- 27) Convention de subvention d'équipement avec Vendée Habitat

Décisions prises par le Comité Syndical au cours de cette réunion du 21 mars 2019 :

- Mise en place d'un Comité de pilotage technique pour le règlement général de protection des données

Signatures des membres présents :

Daniel AUBINEAU <i>Président</i>		Jean-Claude RICHARD <i>Vice-Président</i>		Sébastien ROY <i>Vice-Président</i>	
Stéphane BOUILLAUD <i>Vice-Président</i>		Didier HERBÉ <i>Vice-Président</i>		Stéphane GUILLON <i>membre Bureau</i>	
Lionel PAGEAUD <i>membre Bureau</i>		Pierre BERTRAND		Joël BOBINEAU	
Charles DE CERTAINES		Philippe DELAHAYE		Laurent DUPAS	
Guy FONTAN		Leslie GAILLARD		Michèle JOURDAIN	
Annette MORETTON		Jacques PAILLAT		Francis RIVIERE	
Christelle ROUSSILLON		Jacky ROY		Olivier VELINA	